

UPOV

TG/PLEUR(proj.5)

ORIGINAL : anglais

DATE : 2013-02-11

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

PROJET

PLEUROTE EN COQUILLE *

Code UPOV : PLEUR_OST ; PLEUR_ERY ;
PLEUR_PUL*Pleurotus ostreatus* (Jacq.) P. Kumm. ;
Pleurotus eryngii (DC.) Quél. ;
Pleurotus pulmonarius (Fr.) Quél.

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

*établis par un expert de la République de Corée**pour examen par le**Comité technique à sa quarante-neuvième session,
qui se tiendra à Genève du 18 au 20 mars 2013*

Autres noms communs : *

<i>nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Pleurotus ostreatus</i> (Jacq.) P. Kumm.	Oyster Mushroom	Pleurote en coquille	Austernseitling, Drehling	Girgola, Seta de ostra, Champiñon ostra
<i>Pleurotus eryngii</i> (DC.) Quél.	Eringi, King Oyster Mushroom		Kräuterseitling	Seta de cardo
<i>Pleurotus pulmonarius</i> (Fr.) Quél.	Lung Oyster Mushroom			<i>Pleuroto pulmonado, Pleuroto de verano</i>

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente.]

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN.....	3
2. MATÉRIEL REQUIS.....	3
3. MÉTHODE D'EXAMEN.....	3
3.1 NOMBRE DE CYCLES DE VÉGÉTATION.....	3
3.2 LIEU DES ESSAIS.....	3
3.3 CONDITIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE L'EXAMEN.....	3
3.4 PROTOCOLE D'ESSAI.....	3
3.5 ESSAIS SUPPLÉMENTAIRES.....	3
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGÉNÉITÉ ET DE LA STABILITÉ.....	4
4.1 DISTINCTION.....	4
4.2 HOMOGÉNÉITÉ.....	5
4.3 STABILITÉ.....	5
5. GROUPEMENT DES VARIÉTÉS ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE.....	5
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTÈRES.....	6
6.1 CATÉGORIES DE CARACTÈRES.....	6
6.2 NIVEAUX D'EXPRESSION ET NOTES CORRESPONDANTES.....	6
6.3 TYPES D'EXPRESSION.....	6
6.4 VARIÉTÉS INDIQUÉES À TITRE D'EXEMPLES.....	7
6.5 LÉGENDE.....	7
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTÈRES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	8
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTÈRES.....	11
8.1 EXPLICATIONS PORTANT SUR PLUSIEURS CARACTÈRES.....	11
8.2 EXPLICATIONS PORTANT SUR CERTAINS CARACTÈRES.....	11
8.3 INFORMATION ADDITIONNELLE : CYCLE DE VIE DE PLEUROTUS SPP.....	15
9. BIBLIOGRAPHIE.....	16
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE.....	17

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Pleurotus ostreatus* (Jacq.) P. Kumm., *Pleurotus eryngii* (DC.) Quél., *Pleurotus pulmonarius* (Fr.) Quél.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de blanc de champignon ou de culture pure sur un support approprié.

Les cultures pures doivent être dans des tubes de culture inclinés, sur un support approprié tel que le support PDA (gélose dextrosée à la pomme de terre) ou la gélose maltée. Les tubes doivent être fermés par un tampon ouaté ou un bouchon en plastique permettant une diffusion d'air stérile. Les cultures doivent être fraîches, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas avoir été stockées plus de deux semaines à température basse.

2.3 La quantité minimale de matériel à fournir par le demandeur est de :

2 litres de blanc de champignon ou 5 tubes inclinés contenant une culture pure.

2.4 Le matériel ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants. Le cycle de végétation est constitué par la durée du champignon blanc jusqu'à la fin de la première période de floraison.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 90 organes fructifères au moins qui doivent de préférence être réparties en trois répétitions au moins. Seule la première période de floraison doit être observée.

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des organes fructifères ou parties d'organes fructifères pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre d'organes de fructification ou parties d'organes de fructification à examiner

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des organes de fructification isolés doivent être effectuées sur 90 organes de fructification ou des parties prélevées sur chacun de ces 90 organes de fructification et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des organes de fructification de l'essai, sans tenir compte d'éventuels organes de fructification hors-type.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 4 "Observation des caractères") :

MG : mensuration unique d'un ensemble d'organes de fructification ou de parties d'organes de fructification

MS : mensuration d'un certain nombre d'organes de fructification isolés ou de parties d'organes de fructification

VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble d'organes de fructification ou de parties d'organes de fructification

VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre d'organes de fructification isolés ou de parties d'organes de fructification

Type d'observation : visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation : pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p. ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 90 organes de fructification, 3 organes hors-type sont tolérés.

4.3 Stabilité

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau matériel, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Stipe : forme en section longitudinale (caractère 3)
- b) Chapeau : courbure de la surface supérieure en section longitudinale (caractère 7)
- c) Chapeau : couleur (caractère 8)
- d) Organe de fructification : grappe (caractère 12)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

Clé pour les espèces de Pleurotus

<i>Espèce</i>	<i>Clé dans le tableau des caractères</i>
<i>P. ostreatus</i>	<i>o</i>
<i>P. eryngii</i>	<i>e</i>
<i>P. pulmonarius</i>	<i>p</i>

6.5 Légende

- (*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2
- QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3
- QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3
- PQ Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

- MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5
- (o), (e), (p) – voir le chapitre 6.4

- (a) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1
- (+) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.2.

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. VG/MS (+)	Stipe: length	Stipe : longueur	Stiel: Länge	Pie: longitud		
QN (a)	short	court	kurz	corto	Nonggi 2-1ho (o)	3
	medium	moyen	mittel	medio	Chunchu2ho (o), Helios (o), HOKUTO PLE-2go (e)	5
	long	long	lang	largo	Hwasung 2ho (o), KX-EG070 (e)	7
2. VG/MS (+)	Stipe: diameter	Stipe : diamètre	Stiel: Durchmesser	Pie: diámetro		
QN (a)	small	petit	klein	pequeño	Chunchu2ho (o)	3
	medium	moyen	mittel	medio	Fotios (o), HK 35 (o), HOKUTO PLE-2go (e), Suhan (o)	5
	large	grand	groß	grande	Aeryni (e), KX-EG070 (e)	7
3. VG (*) (+)	Stipe: shape in longitudinal section	Stipe : forme en section longitudinale	Stiel: Form im Längsschnitt	Pie: forma en sección longitudinal		
PQ (a)	club-shaped	en forme de massue	keulenförmig	en forma de mazo	Aeryni (e), HOKUTO PLE-2go (e), KX-EG070 (e)	1
	cylindrical	cylindrique	zylinderförmig	cilíndrico	Chunchu2ho (o), Helios (o)	2
	pot-shaped	en forme de pot	topfförmig	en forma de puchero	Maehyang (e)	3
	tapered at base	fuselé à la base	konisch an der Basis	claviforme	Mongblang (e)	4
4. VG/MS (+)	Cap: height	Chapeau : hauteur	Hut: Höhe	Sombrero: altura		
QN (a)	short	court	niedrig	corto	Helios (o), HK 35 (o)	3
	medium	moyen	mittel	medio	HOKUTO PLE-2go (e)	5
	tall	haut	hoch	alto	Chunchu 2ho (o), KX-EG079 (e), Suhan (o)	7
5. VG/MS (+)	Cap: diameter	Chapeau : diamètre	Hut: Durchmesser	Sombrero: diámetro		
QN (a)	small	petit	klein	pequeño	Goni (o), Helios (o)	3
	medium	moyen	mittel	medio	HOKUTO PLE-2go (e), HK 35 (o), Suhan (o)	5
	large	grand	groß	grande	Fotios (o), KX-EG079 (e), Nonggi 2-1ho (o)	7
6. VG/MS (+)	Cap: ratio: height/diameter	Chapeau : rapport hauteur/diamètre	Hut: Verhältnis: Höhe/Durchmesser	Sombrero: relación: altura/diámetro		
QN	low	bas	klein	pequeño	Goni (o)	3
	medium	moyen	mittel	medio	Suhan (o)	5
	high	élevé	groß	alto	Chunchu 2ho (o), Ikaros (o)	7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
7. VG (*) (+)	Cap: curvature of upper surface in longitudinal section	Chapeau : courbure de la surface supérieure en section longitudinale	Hut: Wölbung der Oberfläche im Längsschnitt	Sombrero: curvatura de la superficie superior en sección longitudinal		
QN (a)	strongly convex	fortement convexe	stark konvex	muy convexo	Nonggi 1ho (o)	1
	weakly convex	faiblement convexe	schwach konvex	débilmente convexo	Aeryni (e), KX-EG079 (e)	2
	concave	concave	konkav	cóncavo	Chunchu 2ho (o), Suhan (o)	2
8. VG (*)	Cap: color	Chapeau : couleur	Hut: Farbe	Sombrero: color		
PQ (a)	white	blanc	weiß	blanco	Goni (o)	1
	medium brown	brun moyen	mittelbraun	marrón medio	HOKUTO PLE-2go (e), Yeoreumneutari 1ho (p), 3014 (p)	2
	dark brown	brun foncé	dunkelbraun	marrón oscuro	Hosan (p)	3
	medium grey	gris moyen	mittelgrau	gris medio	Chunchu 2ho (o), Fotios (o), Helios (o), HK 35 (o), Ikaros (o), KX-EG070 (e)	4
	dark grey	gris foncé	dunkelgrau	gris oscuro	Manchuri (o), Nonggi 2-1ho (o)	5
9. VG (*) (+)	Cap: attachment	Chapeau : attache	Hut: Ansatz	Sombrero: unión		
QN (a)	central	centrale	zentral	centrado	HK 35 (o), HOKUTO PLE-2go (e)	1
	moderately offset	modérément excentrée	mäßig versetzt	moderadamente descentrado	Suhan (o), KX-EG070 (e)	2
	strongly offset	fortement excentrée	stark versetzt	fuertemente descentrado	Yeoreumneutari 1ho (p)	3
10. VG/MS (*) (+)	Cap: thickness	Chapeau : épaisseur	Hut: Dicke	Sombrero: grosor		
QN (a)	thin	mince	dünn	fino	Chunchu 2ho (o), Helios (o), KX-EG1001 (e)	3
	medium	moyen	mittel	medio		5
	thick	épais	dick	grueso	Aeryni (e), HOKUTO PLE-2go (e)	7
11. VG (*) (+)	Number of basidiospores	Nombre de basidiospores	Anzahl von Basidiosporen	Número de basidioesporas		
QN	none or very few	aucun ou très petit	keine or sehr wenige	ninguno o muy bajo	Spoppo (o)	1
	medium	moyen	mittel	medio	KX-EG070 (e), Suhan (o)	2
	many	grand	viele	alto	HK 35 (o), Yeoreumneutri 1ho (p), 3014 (p)	3

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
12. VG	Fruit body: cluster	Organe de fructification : grappe	Fruchtkörper: Büschel	Cuerpo frutal: agrupación		
QL	absent	absente	fehlend	ausente	KX-EG070 (e), Yeoreumneutari1ho (p)	1
	present	présente	vorhanden	presente	HK 35 (o), KX-EG1001 (e), Suhan (o)	9
13. MG	Fruit body: period from spawning to first harvest	Organe de fructification : période allant de l'apparition du champignon jusqu'à la première récolte	Fruchtkörper: Periode von der Pilzbrut bis zur ersten Ernte	Cuerpo frutal: período desde la aparición de micelios hasta la primera cosecha		
QN	short	courte	kurz	corto	Helios (o), Sambok (p)	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Chunchu2ho (o), Ikaros (o), KX-EG079 (e)	5
	long	longue	lang	largo	KX-EG070 (e), Wonhyeong-neutari#3 (o)	7

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

(a) Tous les caractères du stipe et du chapeau doivent être observés lorsqu'ils sont pleinement développés avant leur décoloration ou vieillissement.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 1 : Stipe : longueur

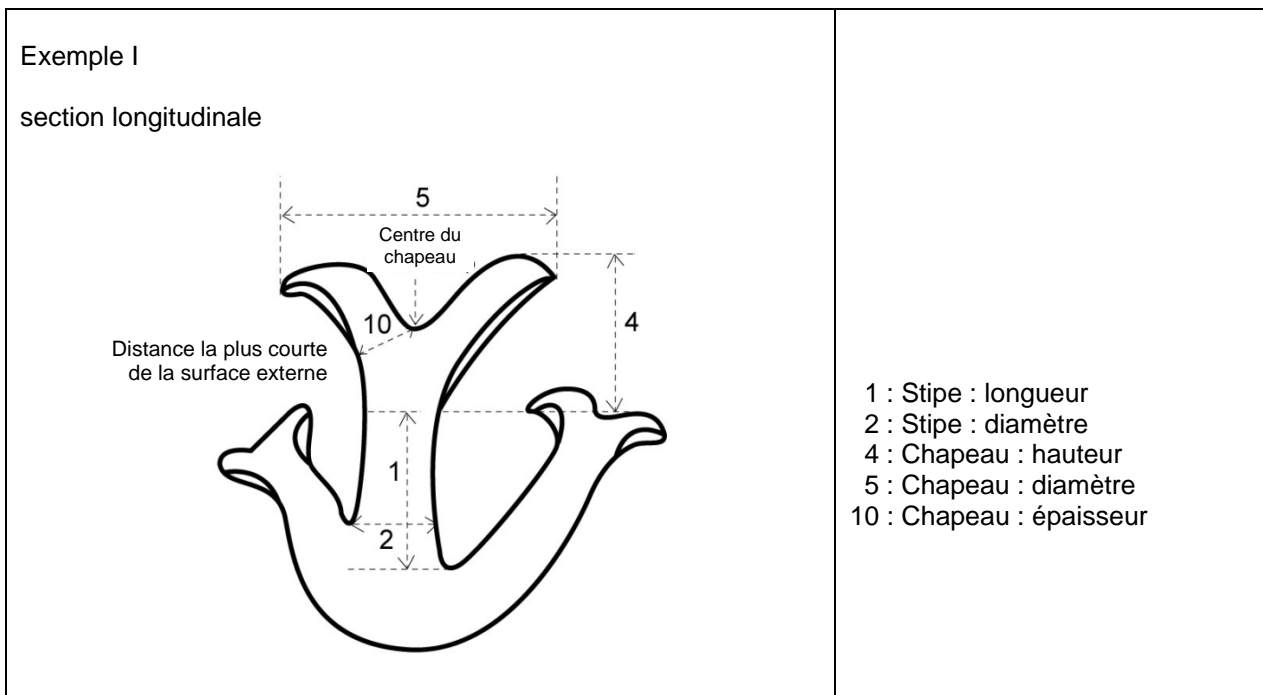
Ad. 2 : Stipe : diamètre

Ad. 4 : Chapeau : hauteur

Ad. 5 : Chapeau : diamètre

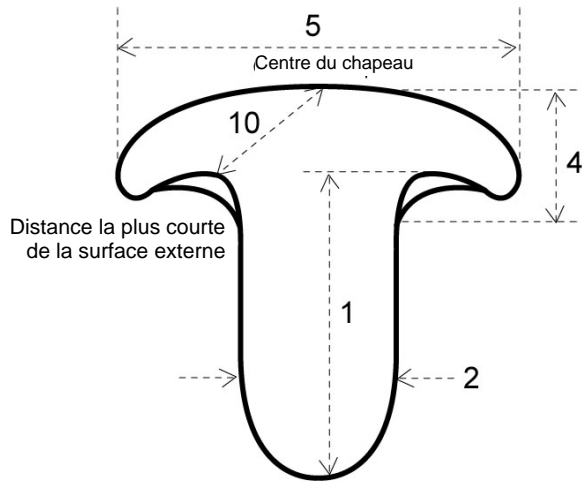
Ad. 10 : Chapeau : épaisseur

Les organes de fructification observés au stade de la récolte pour les caractères susmentionnés doivent être coupés de manière longitudinale et observés comme suit :



Exemple II

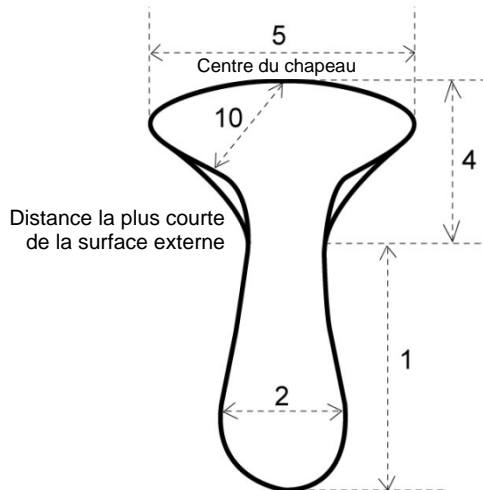
section longitudinale



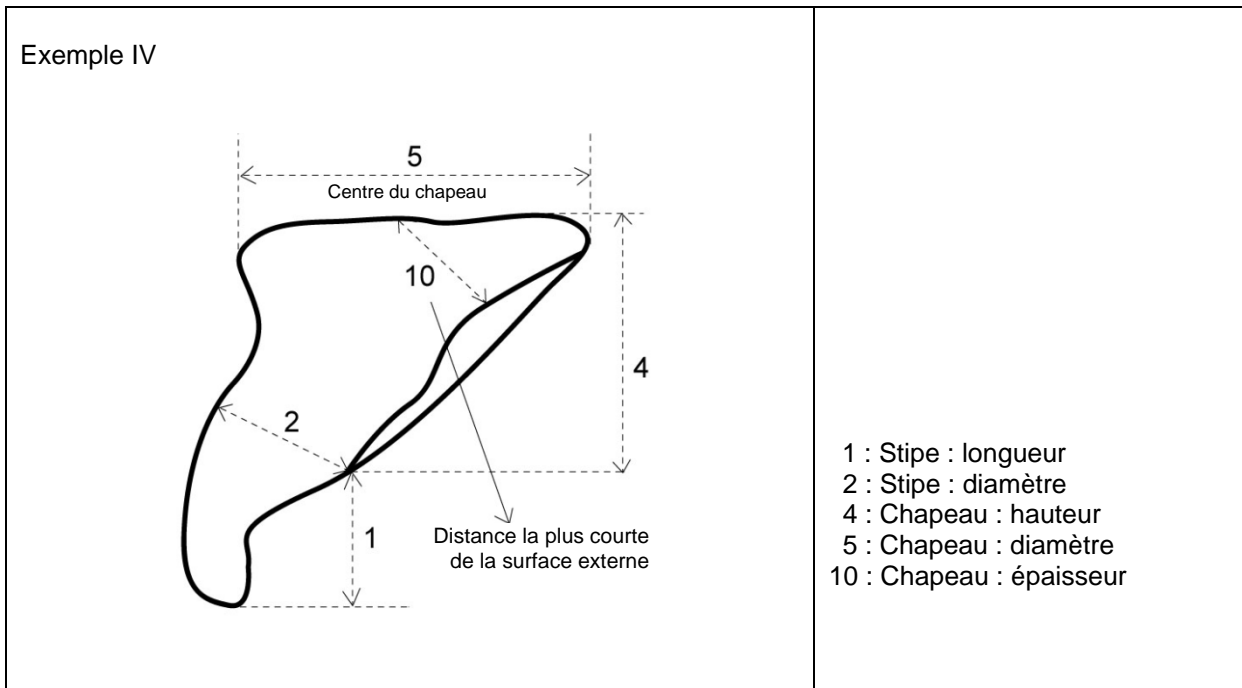
- 1 : Stipe : longueur
- 2 : Stipe : diamètre
- 4 : Chapeau : hauteur
- 5 : Chapeau : diamètre
- 10 : Chapeau : épaisseur

Exemple III

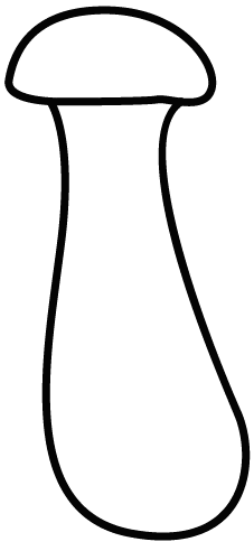
section longitudinale



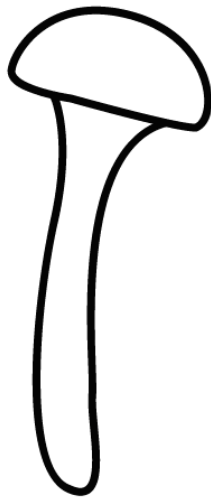
- 1 : Stipe : longueur
- 2 : Stipe : diamètre
- 4 : Chapeau : hauteur
- 5 : Chapeau : diamètre
- 10 : Chapeau : épaisseur



Ad. 3 : Stipe : forme en section longitudinale



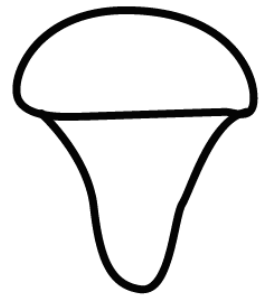
1
en forme de massue



2
cylindrique

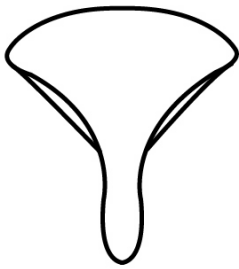


3
en forme de pot

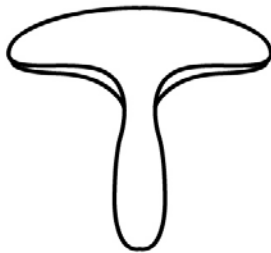


4
fuselé à la base

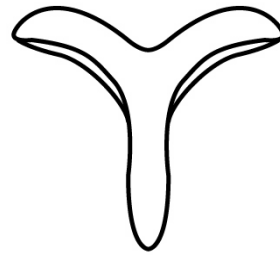
Ad. 7 : Chapeau : courbure de la surface supérieure en section longitudinale



1
fortement convexe



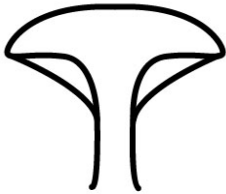
2
faiblement convexe



3
concave

Ad. 9 : Chapeau : attache

Observer le principal type de la partie médiane de la grappe



1
centrale



2
modérément excentrée



3
fortement excentrée

En temps normal, le stipe s'attache au centre du pileus, appelé la zone centrale. Si l'attache se trouve au bord du pileus, elle est considérée comme fortement excentrée. Toute attache située entre la zone centrale et la zone latérale est considérée comme modérément excentrée.

Ad. 11 : Nombre de basidiospores

Le caractère doit être observé un organe de fructification vigoureux avant qu'il ne libère des basidiospores. Une partie du chapeau doit être découpée de l'organe de fructification (un chapeau par répétition) et placée dans une boîte de Pétri à la température ambiante. Le nombre de basidiospores doit être mesuré après une journée.

Ad. 12: Organe de fructification: grappe

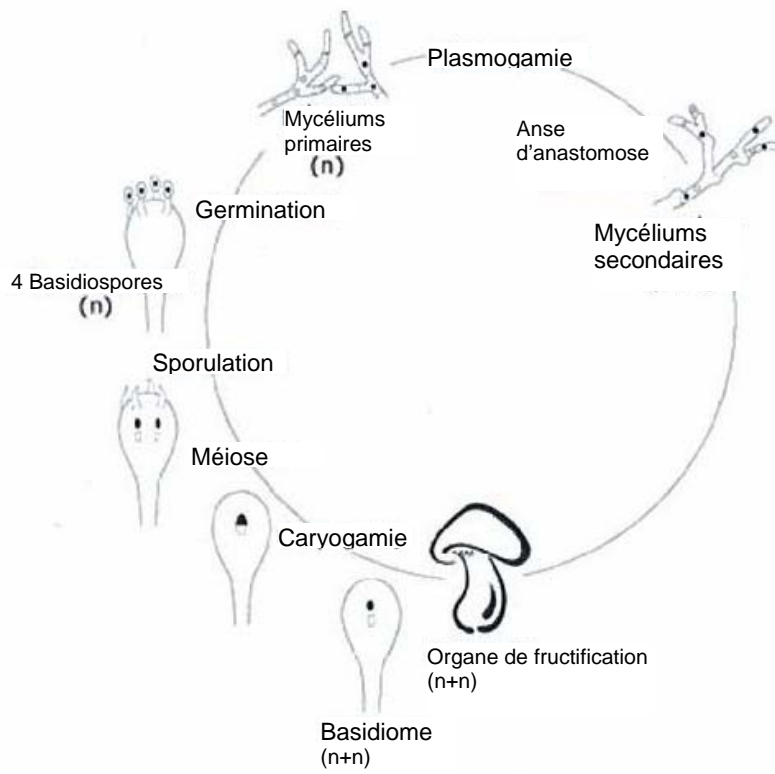


1
absente



9
présente

8.3 Information additionnelle : cycle de vie de *Pleurotus* spp.



9. Bibliographie

Deacon, J.W., 1997: Modern Mycology. Blackwell Science, 143pp.

Kang, S.W., 2004: Oyster Mushroom Cultivation. MushWorld, 48pp.

Largent, D. L. 1986: How to Identify Mushrooms to Genus I: Macroscopic Features, 36-38pp.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique (prière d'indiquer le genre ou l'hybride pertinent)		
1.1.1 Nom botanique	<input type="text" value="Pleurotus ostreatus (Jacq.) P. Kumm."/>	[]
1.1.2 Nom commun	<input type="text" value="Pleurote en coquille"/>	
1.2.1 Nom botanique	<input type="text" value="Pleurotus eryngii (DC.) Quél."/>	[]
1.2.2 Nom commun	<input type="text"/>	
1.3.1 Nom botanique	<input type="text" value="Pleurotus pulmonarius (Fr.) Quél."/>	[]
1.3.2 Nom commun	<input type="text"/>	
2. Demandeur		
Nom	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>	
Numéro de téléphone	<input type="text"/>	
Numéro de télécopieur	<input type="text"/>	
Adresse électronique	<input type="text"/>	
Obtenteur (s'il est différent du demandeur)	<input type="text"/>	
3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur		
Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>	
Référence de l'obtenteur	<input type="text"/>	

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte,
ainsi que la méthode de développement)

4.1.4 Autre []
(préciser)

4.2 Méthode de multiplication de la variété

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

Caractères	Exemples	Note
5.1 Stipe : forme en section longitudinale (3)		
en forme de massue	Aeryni (e), HOKUTO PLE-2go (e), KX-EG070 (e)	1[]
cylindrique	Chunchu2ho (o), Helios (o)	2[]
en forme de pot	Maehyang (e)	3[]
fuselé à la base	Mongblang (e)	4[]
5.2 Chapeau : courbure de la surface supérieure en section longitudinale (7)		
fortement convexe	Nonggi 1ho (o)	1[]
faiblement convexe	Aeryni (e), KX-EG079 (e)	2[]
concave	Chunchu 2ho (o), Suhan (o)	3[]
5.3 Chapeau : couleur (8)		
blanc	Goni (o)	1[]
brun moyen	HOKUTO PLE-2go (e), Yeoreumneutari 1ho (p), 3014 (p)	2[]
brun foncé	Hosan (p)	3[]
gris moyen	Chunchu 2ho (o), Fotios (o), Helios (o), HK 35 (o), Ikaros (o), KX-EG070 (e)	4[]
gris foncé	Manchuri (o), Nonggi 2-1ho (o)	5[]
5.4 Organe de fructification : grappe (12)		
absente	KX-EG070 (e), Yeoreumneutari1ho (p)	1[]
présente	HK 35 (o), KX-EG1001 (e), Suhan (o)	9[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez vo tre variété candidate
---	---	--	---

Exemple

Chapeau : couleur

gris moyen

gris foncé

Observations :

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.3 Aversion

Oui [] Non []

7.4 Température optimale pour la formation de primordia

7.5 Température optimale pour la formation d'organes de fructification

7.6 Autres renseignements

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel à examiner ou à remettre aux fins de l'examen.

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) Micro-organismes (p.ex. virus, bactéries, phytoplasmes) | Oui [] | Non [] |
| b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) Culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) Autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date

[Fin du document]